



Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 Fax : 01.53.73.74.41 PARIS Cedex 05
silco@fnoyec.org

Aux présidents d'UDOGEC/UROGEC

Pour information :

aux permanents d'UDOGEC/UROGEC

aux directeurs diocésains

aux membres du conseil d'administration

Note d'information n°2013-31

Paris, le 2 décembre 2013

Objet : application de l'accord temps partiel

Madame, Monsieur,

Pour faire suite aux questions posées lors de l'assemblée générale de la FNOGEC du 30 novembre et à la publication de l'Arc Boutant des éléments de contexte liés à l'accord sur le temps partiel, nous rappelons que celui-ci n'est toujours pas applicable dans les établissements.

Il doit faire l'objet d'un avis du Ministère après un examen en sous-commission de l'extension.

Lorsque nous aurons cet avis, nous ne manquerons pas, avec le collège employeur, de vous communiquer le texte applicable et surtout un "questions-réponses" en cours d'élaboration et qui tiendra compte de l'avis du Ministère.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Jean-Marie LELIEVRE

Secrétaire général